

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 25 septembre 2023**

**Objet**

**Plan de financement  
pour le PLIE – Année  
2023**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :**

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -  
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -  
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE  
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie  
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -  
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS  
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -  
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée  
COLLIN – Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à  
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE  
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

**M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac s'est engagée depuis 2003 dans le dispositif PLIE dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Pour rappel, l'association PLIE des Hauts de Garonne s'engage à faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail, en mobilisant et en articulant tous les moyens et compétences à l'échelle du territoire des sept communes, signataires du protocole, en organisant des parcours d'insertion individualisés et renforcés.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance en date du 15 mars 2021, a approuvé le contenu de la convention cadre entre le PLIE des Hauts de Garonne et la ville de Floirac pour la période 2021 - 2023.

Monsieur le Maire rappelle aussi que la Ville est signataire du protocole d'accord PLIE 2022-2027

Cette convention fixe le cadre de la participation de la Commune ainsi que les aides financières apportées par le Fonds Social Européen (FSE). La Ville dépose son dossier de demande de subvention annuelle auprès du FSE pour l'année 2023.

#### Plan de financement

	Dépenses		Ressources
Personnel	54 000€	FSE	46 575€
Coûts restants	21600€	Ville	29 025€
<b>Total</b>	<b>75 600€</b>		<b>75 600€</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2331-4 et L.2331-6 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Médiation, Insertion Emploi Solidarités internationales, Numérique, réunie en date du 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** la demande de subvention FSE auprès de l'organisme intermédiaire AG3PLIE guichet PLIE des Hauts de Garonne pour l'année 2023 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à cette instruction.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 33**  
 Pour : 33  
 Contre :  
 Abstention :

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

*A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023*

*Le Maire,*

*Jean-Jacques PUYOBRAU*

